



## ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

### Séance du 9 janvier 2013

---

#### ***Suivi du schéma d'aménagement et de développement***

Le Conseil des maires a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 415 de la municipalité de Godmanchester qui vise à modifier les dispositions relatives aux piscines résidentielles afin de se conformer au règlement du gouvernement du Québec, et aux fins d'établir le coût d'un permis pour la construction d'une piscine et de son installation;
- Nos 084-2012-11, 083-2012-21 et 086-2012-13 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui visent à agrandir la zone C-2 à même les zones C-1 et H-25 et à abroger dans la grille des spécifications des zones C-1 et H-25;

#### ***Règlements***

Les maires ont résolu d'adopter les règlements suivants :

- #264-2013 modifiant le règlement de contrôle intérimaire #223-2006 en regard à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent afin d'établir des règles qui visent notamment la protection des paysages, la qualité de vie et la santé des résidents, et la protection des boisés et des terres en culture;
- #265-2013 modifiant les règlements #113-98 et #262-2012 sur le parc régional archéologique Droulers afin d'interdire aux municipalités d'exercer leur « droit de retrait »;
- #266-2013 relatif aux tarifs et quotes-parts des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2013, abrogeant les règlements #255-2012 et #257-2012.

#### ***Cours d'eau***

M. Paul Lapp, ingénieur, a été mandaté de préparer les plans, devis et estimation des coûts, et d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Branche 30 du cours d'eau Beaver dans la municipalité de Godmanchester;
- Branche 8 de la décharge Saint-Louis dans la municipalité de Sainte-Barbe;
- Rivière Truite près du lot 1C-P dans la municipalité d'Elgin.

De plus, les maires autorisent le directeur général à procéder par appel d'offres afin d'accorder le contrat pour les services d'ingénierie en regard des travaux se rapportant aux cours d'eau, pour une période de cinq ans, puisque ce dernier prenait fin le 31 décembre 2012.

#### ***Divers***

La MRC déposera une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel, volet 5, pour réaliser une étude de caractérisation des paysages du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent afin de mettre en place des moyens de protection du paysage.

#### ***Prochaine séance***

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 13 février 2013, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4<sup>ième</sup> étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.